

Sommaire

Vie Municipale

Pages 1 à 5

Réseau et Communication

Pages 6 à 10

Environnement

Pages 11-12

Urbanisme et Bâtiments

Pages 13 à 15

Pages scolaires

Pages 16 à 18

Au quotidien

Page 19

La Vie associative

Pages 20-21

Action sociale

Page 22

État Civil - 2020

Page 23

Point info

Page 24

L'Édito

Cela n'aura échappé à personne, cette année 2020 n'a ressemblé en aucune mesure aux années précédentes. Elle a débuté dès février par cette satanée pandémie, des élections dont l'organisation fut inédite, et elle s'est déroulée de manière très générale par des frustrations, des contraintes et des difficultés notamment au niveau social et économique. Malheureusement aussi, par de profondes cicatrices et de grandes peines.

2020 nous a aussi montré combien nous pouvions être solidaires envers les plus touchés et bienveillants envers les personnes en difficulté ou seules. Comme nous savons le faire, toutes et tous, nous avons su faire valoir cette capacité à réagir et ces qualités humaines pleines de générosité. Parce que nous avons tous compris l'urgence dans laquelle nous étions, nous avons su retrouver ces valeurs insoupçonnées d'entraide, de solidarité et d'ingéniosité.

Aujourd'hui, rangeons ces difficultés au rang du passé, appuyons-nous sur ces valeurs retrouvées, et mettons tout ce qui est en nos possibilités pour entrevoir sereinement cette nouvelle année.

Tournée vers l'ouverture et le partage plus encore que par le passé, l'équipe municipale souhaite mettre en œuvre de nombreux projets, comme à son habitude et à son échelle, projets vers et au service de ses concitoyens.

De manière très prioritaire, elle doit veiller et venir en aide aux associations dont le fonctionnement, aujourd'hui largement ralenti, affaiblit ces liens dont chacun a besoin pour une meilleure harmonie et une meilleure qualité de vie retrouvée. Nos actions doivent aller aussi vers notre commerce local, cher à nous tous, et dont l'ouverture en Mars dernier a été tout d'abord interdite, pour devenir autorisée sous contraintes dans l'été, et interdite à nouveau aujourd'hui. Souhaitons que les jours s'éclaircissent très rapidement et que la solidarité, la bienveillance et le soutien que chacun se doit d'apporter, soient des éléments forts d'encouragements et de réussite. Soutien aussi au « Mimi marché » qui a vécu ces derniers mois une affluence record, allant même parfois au maximum des capacités à fournir qu'ont nos producteurs locaux. Ce nouveau mode de marché met en avant la recherche d'une alimentation de qualité et de proximité permettant le développement d'emplois locaux et non délocalisables.

C'est cette même volonté qu'affichent les élus et les parents largement impliqués au fonctionnement du restaurant scolaire intercommunal. Avec une organisation renforcée mais un fonctionnement en permanence modifié et adapté aux contraintes sanitaires, ce service a la souci du « bien manger », équilibré et si possible bio et local. Aujourd'hui, fort de la demande, les installations sont largement dépassées et une réflexion est en cours avec nos voisins pour la création d'une unité de production dont un des objectifs est de garder cette qualité qui fait aujourd'hui que le service est apprécié et reconnu.

Mais sans doute, aurais-je dû commencer par redire toute notre reconnaissance, tout notre soutien et notre engagement aux enseignants, aux parents d'élèves, à ceux de l'amicale laïque, au personnel du centre social Nini Chaize et au personnel communal impliqué dans ce qui a trait au domaine scolaire. Oui, l'investissement de chacun est fort, et comme avant, la municipalité est à leurs côtés.

Comme pour toute équipe municipale récemment mise en place, un bon nombre de projets d'investissement ont émergé. Parmi ceux-ci, citons directement ceux en lien direct avec la sécurité de chacun, soit la création d'un cheminement piétons depuis l'aire de covoiturage et le gymnase jusqu'au village, la réflexion avec les services du département des réaménagements de la voirie et de l'extension de la zone en agglomération permettant, on l'espère, de régler quelques problèmes.

En termes d'environnement, la réflexion portera sur des aménagements nécessaires à la gestion locale de nos bio-déchets avec la mise en place par la Communauté des Communes de composteurs collectifs complémentaires à celui déjà installé dans le village. De manière concertée notamment avec les riverains, les élus travailleront aussi à la diminution des consommations électriques et de la pollution lumineuse liée à l'éclairage public. Enfin, cette année 2021 sera, je l'espère, le commencement des études de réfection de la Place de la Fontaine, avec sa mairie, son bar, son église, sa fontaine, son monument aux morts, et tout ce qui fera que celle-ci sera encore plus appréciée de nous tous, et des nombreux visiteurs ou touristes.

Bien évidemment, cela sera facilité si la situation sanitaire s'améliore. Aussi, mettons tout en œuvre, à notre niveau, pour éviter que cela ne dure trop longtemps. Ne comptons pas seulement sur les autres, soyons nous-mêmes responsables, faisons preuve de discipline, respectons les gestes barrières, et en fonction de nos convictions, de nos peurs et de nos croyances, envisageons sereinement la vaccination, à priori un levier fort limitant efficacement la propagation de ce virus.

Voilà une année 2021, certes avec ses contraintes et ses difficultés, mais avec une ambition affichée en ce qui concerne le développement de notre commune, et le service rendu aux habitants.

Prenez bien soin de vous et des vôtres.

Gilles Magnon - Maire

La Vie Municipale



MAIRE

Gilles MAGNON
Retraité



1^{er} Adjoint
Éric ESCANDE
Ingénieur Thermicien

Délégation : Urbanisme, Bâtiments, Environnement
Commission : Personnel, Finances, Communication, Associations, Culture, Voirie, Marchés Publics
Représentant : SDED



2^{ème} Adjointe
Sylvie SANIAL
Exploitante Agricole

Délégation : Social, Scolaire, Associations, Culture
Commission : Personnel, Finances, Communication, Urbanisme, Bâtiments, Marchés Publics
Représentant : CCAS



3^{ème} Adjoint
Raymond MARION
Gérant d'entreprise

Délégation : Voirie
Commission : Personnel, Finances, Communication, Bâtiments, Marchés Publics
Représentant : SMPAS, SMDG



Conseiller délégué
Michel HÉNARD
Retraité

Délégation : scolaire, associations
Commission : Finances, Communication, Social, Culture
Représentant : Conseil d'École, CCAS, Sécurité Routière



Conseillère déléguée
Amanda MARTY
Professeur des écoles

Délégation : culture
Commission : Finances, Personnel, Communication, Environnement, Scolaire, Associations



François ARNAUD
Exploitant Agricole

Commission : Urbanisme, Environnement
Représentant : référent ambroisie



Houari BELMOSTEFA
Artisan Boulanger

Commission : communication, urbanisme, environnement, culture
Représentant : SDED



Marie CARRÉ
Esthéticienne

Commission : Communication, Environnement, Scolaire, Associations, Culture
Représentant : Conseil d'école



Jean-Paul DEVILLE
Gérant d'entreprise

Commission : Urbanisme, Bâtiments, Environnement, Voirie
Représentant : Syndicat de Télévision



Richard GHIELMINI
Contrôleur Fonction Publique

Commission : Finances, Urbanisme, Environnement



Damien LEYRAUD
Gérant d'entreprise

Commission : Environnement, Voirie
Représentant : SMPA



Éric NICOLAS
Cadre responsable technique

Commission : Finances, Personnel, Bâtiments, Voirie
Représentant : Syndicat de Télévision



Élisabeth RIFFARD
Assistante de cadre de vie

Commission : Urbanisme, Social, Voirie
Représentant : CCAS



Sandrine RIPERT
Infirmière libérale

Commission : Social, Scolaire, Associations
Représentant : CCAS

Centre Communal d'Action Sociale

Comme après chaque élection municipale, le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.), s'est mis en place, avec des élus et des non-élus de la commune.

Il est désormais composé des personnes suivantes :

Président : Gilles MAGNON

Vice-présidente : Sylvie SANIAL

Membres du Conseil Municipal

Membre élus

Elisabeth RIFFARD

Pierrette PEMINGEAT

Sandrine RIPERT

Hugues REYNES

Michel HENARD

Catherine SOBRIER

Charlotte FERRY

Rappelons que le rôle du CCAS est de venir en aide aux personnes en difficulté ; le CCAS peut accompagner pour la constitution d'un dossier de demande d'aide, apporter des conseils et orienter vers des services spécifiques.

Le CCAS est également là pour apporter un soutien moral et accompagner pour certaines démarches qui peuvent s'avérer difficiles, d'autant que de plus en plus, les démarches administratives doivent se faire sur internet et ceci n'est pas toujours simple.

Nous joignons à notre revue un petit questionnaire à retourner en mairie afin de nous faire part de vos questions et de vos attentes. Ces questionnaires seront étudiés par le CCAS, qui contactera, par la suite, les personnes qui en feront la demande.

Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs

Avec le renouvellement du conseil municipal, une nouvelle commission des impôts directs (CCID) pour la commune a été nommée par le directeur départemental des finances publiques.

Le directeur départemental désigne 6 commissaires (et 6 suppléants) sur une liste de 24 noms d'élus et non-élus proposés par la commune.

Pour Piégros- la Clastre, les commissaires désignés sont les suivants : Elisabeth Riffard, Charlotte Ferry, Raymond Marion, Eric Escande, René Bergier, Loïc Chazalatte. Les suppléants sont : Sylvie Sanial, Cécile Grigoryev, Houari Belmostefa, Eric Nicolas, Benoit Bonnafond, Guillaume Maurin.

La CCID intervient pour la commune sur les questions des impôts communaux. Elle est chargée par l'administration de donner son avis sur l'évaluation des propriétés bâties, les tarifs fiscaux et les éventuelles réclamations ou demande d'exonération. Son avis est consultatif, l'administration reste arbitre des décisions.

La fiscalité est matière complexe, si vous avez des questions sur le calcul de l'impôt, vous pouvez prendre contact avec le centre des impôts.

Pour les questions liées à l'urbanisme ou la déclaration de vos aménagements, le secrétariat de mairie pourra vous renseigner. Vous pourrez également y prendre rendez-vous avec vos élus.

Clastrois, Clastroise, comptons-nous



Les services de l'INSEE viennent de faire parvenir en mairie les résultats issus du recensement qui s'est déroulé en janvier et Février 2020.

Tout d'abord, il est ici nécessaire de remercier à nouveau Marie-France notre secrétaire comptable, Magali notre agent de l'agence postale, toutes deux agents recenseurs pour l'occasion, et qui ont serpenté les quartiers, les routes et les rues de notre commune afin d'aller au plus près de chacun de nous. Merci à Mylène au secrétariat qui a assuré la responsabilité organisationnelle et juridique de ce recensement.

Merci aussi à vous qui avez su leur réserver un bon accueil, et qui avez répondu très largement de manière dématérialisée, comme l'on dit, c'est-à-dire par Internet (pour ceux qui en bénéficient).

Deux types de comptages :

- La population municipale comprend bien évidemment les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune.
- La population « comptée à part » comprend, entre autres, les personnes en établissements publics ou privés de santé, les maisons de retraite ou les foyers. Elle prend aussi en compte les personnes majeures âgées de moins de 25 ans ayant leur résidence familiale sur la commune et qui résident dans une autre commune pour leurs études.

La population totale est ainsi la somme de la population municipale et de la population « comptée à part ». Le recensement n'ayant lieu que tous les 5 ans, la mécanique de calcul parle de « Population légale au 1^{er} janvier 2018 en vigueur à compter du 1^{er} Janvier 2021 ».

Quelques résultats :

Population municipale : 859
Population « comptée à part » : 16
Population totale : 875

Ce qui traduit une très légère hausse depuis 2013 (871) mais avec une légère baisse depuis 2017 (878).

Réseau et Communication

La Fibre Optique arrive



Le déploiement de la fibre optique par le syndicat Ardèche-Drôme Numérique (ADN), offrant la possibilité d'un accès informatique pour tous avec un débit optimal, est en cours sur notre commune. Nous pourrions dire que cela n'est pas un scoop, tant les annonces de desserte ont été formulées ces derniers mois.

Il faut dire que ce dossier est tout de même pharaonique, vu l'ampleur de la tâche. D'ailleurs, il est assez aisé de le comparer à la desserte de l'électricité au sein des foyers dans la 1^{ère} partie du siècle dernier, tout en reconnaissant que les contraintes et les exigences de chacun étaient à l'époque moins pressantes. C'est tout dire.

Aujourd'hui, après les études terminées et les différentes périodes perturbées par la crise sanitaire, les équipes s'activent sur le terrain repérant ou créant tel ou tel réseau souterrain, négociant et réalisant avec les opérateurs historiques, que sont Orange et ENEDIS, le passage sur les supports existants. N'oublions pas que certaines opérations se déroulent en partie privée, et qu'elles ne peuvent se réaliser sans l'accord des propriétaires. D'ailleurs, un appel est lancé à ceux n'ayant pas encore répondu.

Le calendrier

Les travaux concernent la pose d'environ 150 Km de réseau (100 Km en aérien et 50 Km en souterrain) sur la zone Crest-Aouste-Cobonne-Piégras La Clastre, afin de desservir au plus près chaque habitation, chaque artisan, chaque entreprise, chaque abonné potentiel. Dès à présent engagés, ceux-ci vont se dérouler jusqu'à la fin juillet, et certainement jusqu'à l'automne pour les tronçons sur lesquels les autorisations n'auraient pu être recueillies auprès des propriétaires. Ce contre-temps sera nécessaire au déroulement des procédures

préfecturales autorisant de fait la pose des installations.

Fin Octobre 2021, nous pouvons envisager que toutes les opérations de création du réseau, de raccordement, d'essais et de réception des travaux seront réalisées. S'en suivra un délai incompressible de 3 mois, nécessaire à l'ouverture de la commercialisation.

Ensuite, seulement, les abonnés pourront effectuer les démarches en vue de leur raccordement.

LES + DE LA FIBRE

CE FIL DE VERRE TRANSPARENT, PLUS FIN QU'UN CHEVEU, EST CAPABLE DE TRANSPORTER UNE TRÈS GRANDE QUANTITÉ DE DONNÉES À LA VITESSE DE LA LUMIÈRE. PLUS PERFORMANTE, LA FIBRE VA PROGRESSIVEMENT REMPLACER L'ADSL, QUI S'APPUIE SUR LE RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE CUIVRE. ADIEU LES LENTEURS DE CONNEXION, LES BUGS OU L'IMAGE QUI SE FIGE !

+ VITE



Téléchargez 200 photos en 8 s (500 Mbit/s) au lieu de 4 min avec l'ADSL (15 Mbit/s).

Des débits de 100 Mbit/s, 200 Mbit/s voire plus de 1 Gbit/s selon les abonnements (contre moins de 30 Mbit/s pour l'ADSL) !

+ STABLE



Jouez en ligne avec des temps de réponse quasi instantanés !

Un débit optimal pour recevoir ou envoyer des données, quel que soit l'éloignement de votre logement du nœud de raccordement optique*.

* Local vers lequel convergent les lignes des abonnés d'un même quartier ou d'une même ville.

TOUS ENSEMBLE !



Télétravailler en toute sérénité, même quand le reste de la famille tweete, poke, skype ou tchate !

Une utilisation possible de plusieurs appareils en simultanée.

À LA POINTE !

Profitez d'une qualité de son et d'image exceptionnelles sur votre télévision et contrôlez vos équipements domotiques à distance !

Un accès aux toutes dernières technologies et objets connectés, qui requièrent toujours plus de débit.

SOLIDARITÉ, QUALITÉ DE VIE ET ATTRACTIVITÉ !

Au-delà d'offres TV-Internet-Téléphonie plus performantes, la fibre ouvre bien d'autres possibilités. Pour les entreprises, cet accès au très haut débit est désormais indispensable au quotidien ! Il est aussi le support d'innovations nombreuses, permettant notamment de compenser l'isolement de certaines populations : télé-médecine, démarches administratives dématérialisées, soutien scolaire interactif, formation à distance, visites virtuelles...

Vous souhaitez être raccordés à la fibre. Que faire ? Quel coût ?

Tout d'abord, le préalable au raccordement sera une réunion officielle du syndicat ADN, déclarant « l'ouverture du service ». Une information et la procédure seront alors diffusées. Les abonnés que nous sommes pourront alors effectuer la demande de raccordement à notre opérateur.

Dans une très grande majorité des cas, les frais de raccordement sont compris dans la prestation ADN. Seules, certaines situations, telles qu'une longueur très importante entre la limite de propriété et l'habitation pourraient engendrer des frais à la demande de l'opérateur.

Par contre, comme pour tout concessionnaire ou fournisseur (eau, électricité, téléphone,.....) des frais de mise en service seront systématiquement facturés.

Côté technique

ADN dessert le réseau fibre optique sur la voie publique jusqu'à votre limite de propriété.

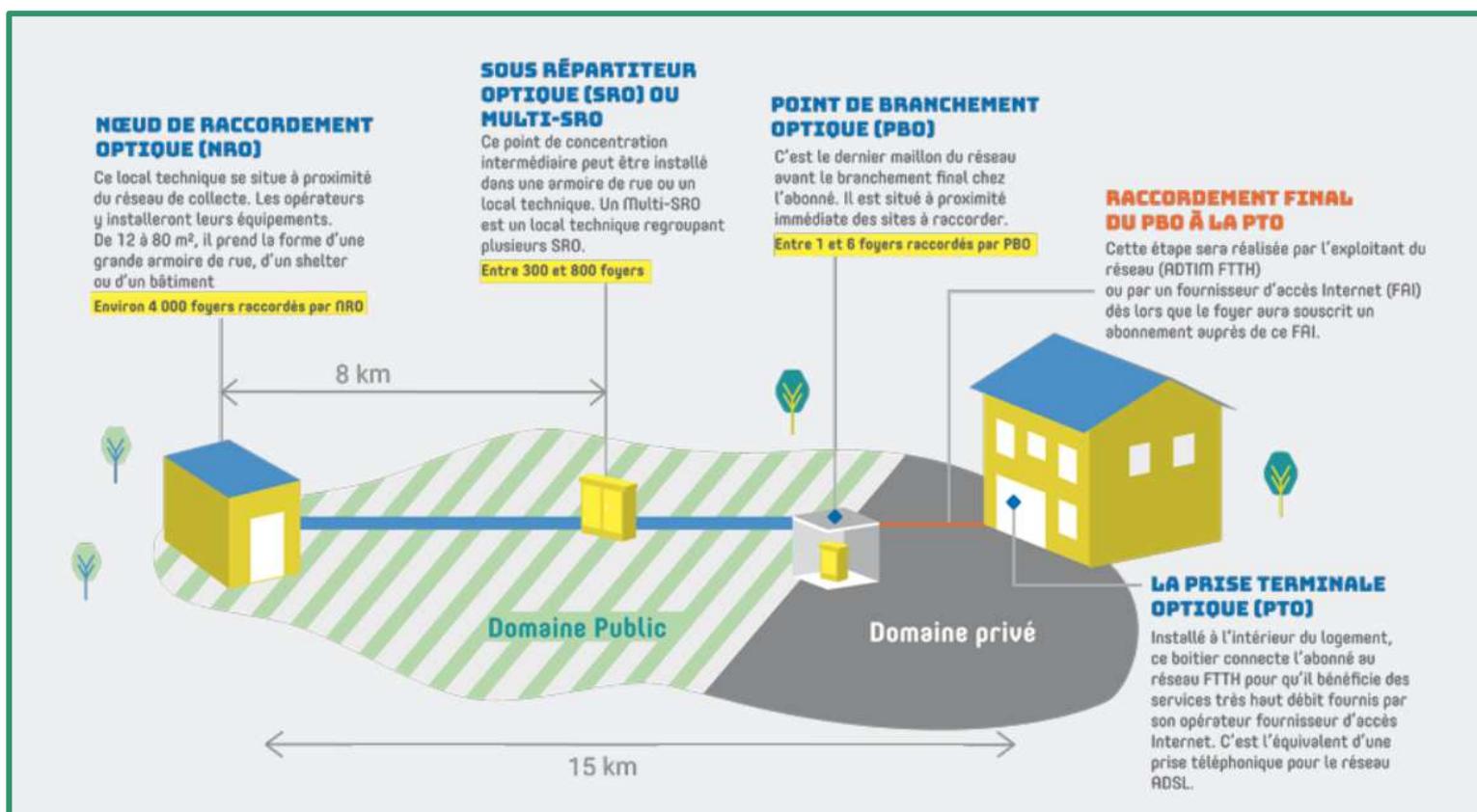
Pour la partie entre la limite de propriété et l'installation, ce câble empruntera le même chemin que votre ligne téléphonique. En souterrain, la liaison vous incombe, du moins en ce qui concerne le fourreau qui permettra le passage du câble de fibre optique. Assurez-vous dès à présent que le passage sera possible, et qu'aucun obstacle ne viendra perturber son déroulage. Ce sera du temps de gagné pour votre raccordement.

Si votre habitation est alimentée en technique aérienne, pas de problème, si ce n'est peut-être un peu d'élagage à effectuer sur votre propriété. Le distributeur se chargera de poser le nouveau câble.

L'autre point important à souligner est le fait que la fibre optique sera raccordée à votre Box. Vérifier son emplacement et assurez-vous que le câble pourra bien être acheminé jusqu'à cet organe.

Vigilance

En ces périodes de mise en service de nouvel équipement, sans doute allons-nous être sollicités, pour ne pas dire assaillis par tel ou tel opérateur. Soyons vigilants.



La téléphonie : l'état du réseau

Dans la Drôme, sur Piégros La Clastre ou ailleurs, les poteaux penchés, tombés ou cassés bordent nos routes. Les fils électriques distendus tombent sur les arbres ou traînent sur le sol, quand ils ne sont pas complètement arrachés.

Depuis de longs mois, de longues années, qui d'entre nous n'a pas appelé son fournisseur de téléphonie pour demander un dépannage ou une réparation, pour signaler un support tombé ou un câble arraché avec le vent et les arbres ? De même, en mairie, vous êtes nombreux à nous signaler ces anomalies que le secrétariat fait remonter régulièrement. Parfois (souvent) sans réponse pendant des semaines, des mois.

Quand intervention il y a, la qualité du service n'est pas toujours à l'attendu, avec des sous-traitants qui ne connaissent pas suffisamment le territoire et le réseau, et qui causent parfois de nouveaux dysfonctionnements. Souvent aussi, les réparations n'ont qu'un caractère provisoire qui dure.

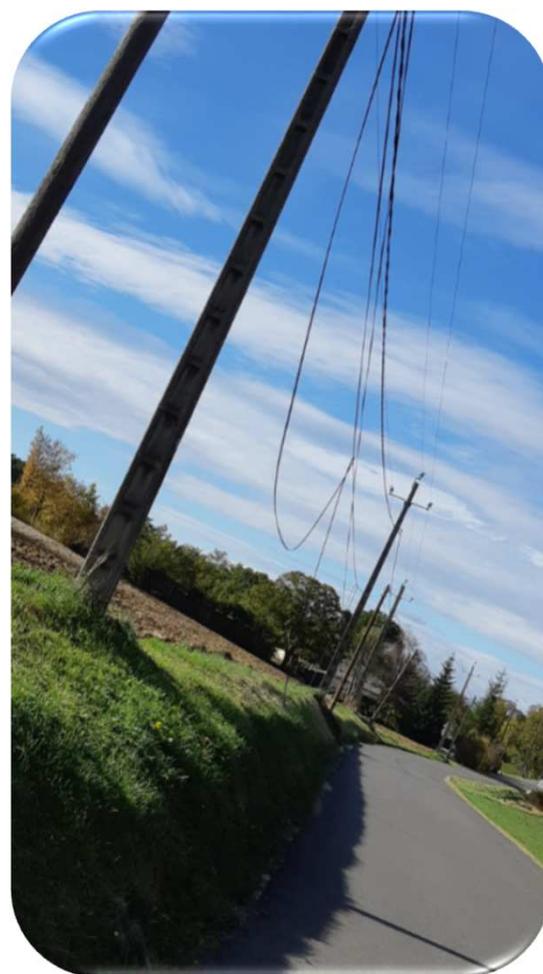
Certes, ces derniers temps, vos demandes ainsi que celles transmises par le secrétariat, semblent recevoir une écoute. C'est ainsi que même s'il reste encore beaucoup à faire, nous avons pu constater une amélioration avec l'intervention de techniciens effectuant les réparations. Et c'est tant mieux.



Route de Pigeovent

Sur proposition de Célia de Lavergne, notre députée, une tribune a été soumise aux différents élus pour une signature de leur part soutenant ainsi la démarche au niveau national. Comme de nombreux maires de France, notre Maire a bien entendu validé cette initiative. S'en est suivie une large communication dans les grands médias nationaux, que ce soit la presse écrite ou télévisuelle.

Bien souvent seul moyen de communication pour les personnes âgées, et parce qu'il en va de leur sécurité, Célia de Lavergne a obtenu la création d'une mission parlementaire sur le sujet dont elle a pris la responsabilité. Pendant un mois, cette mission va auditionner opérateurs, élus, usagers, comparer avec les voisins européens pour trouver des solutions aux pannes et coupures à rallonge.



Route de Saillans

La source des Chapeaux d'hier et d'aujourd'hui

Les années passant, on a oublié que la source des Chapeaux était à l'origine de la création du syndicat intercommunal des eaux (SIE) Mirabel-Piégras en 1961. Cette source historique, captée à la naissance du vallon des Chapeaux, complétée par la source de Brunel puis par celle de Boudra à Blacons, était le point de départ d'un important réseau de distribution d'eau potable sur les deux communes. Aujourd'hui, le SIE, devenu le syndicat Mirabel-Piégras-Aouste-Saillans (SMPAS), gère les réseaux d'eau et d'assainissement des quatre communes qui le composent.

La source des Chapeaux (comme celle de Brunel) n'alimente plus que le haut service de notre commune, devenant ainsi une simple antenne du réseau; le reste provenant de la résurgence de Bourne à Beaufort exploitée par le syndicat Drôme Gervanne. Fuites récurrentes et débit faiblissant périodiquement, il était devenu impératif de sécuriser cette antenne qui dessert près d'une trentaine d'abonnés dans la vallée des chapeaux et le quartier des Plats; dont plusieurs fermes et élevages ainsi qu'un camping.

Pour ce faire, le SMPAS a entrepris en 2020 la mise en place d'un réservoir enterré de 15 m³ préfabriqué en béton et jumelé à une cuve de décantation. Un système moderne de chloration par pompe doseuse asservi au débit sortant du réservoir, complète l'ensemble tout en permettant le rejet par le trop-plein, d'une eau non traitée. Les travaux ont également consisté à supprimer le brise charge en aval et à le remplacer par un stabilisateur qui permet une meilleure régulation des pressions. Ces importantes modifications ont nécessité la reprise de branchements des abonnés du hameau des Chapeaux. L'ensemble de ces travaux permet aujourd'hui un meilleur fonctionnement de cette antenne avec une amélioration de la turbidité de l'eau, la suppression de l'inconvénient d'entrée d'air au captage et la constitution d'une réserve d'environ trois jours de consommation en cas d'incident sur le réseau. Le coût HT de cette réalisation (terrain, acte de vente, travaux et matériels) est de 63 994 € ; bénéficiant d'une aide de l'agence de l'eau à hauteur de 12 000 € et d'une dotation de l'État (DETR) de 14 889 €; laissant en autofinancement 37 005 € HT à la charge du syndicat.

Cette réalisation a pu être menée à bien grâce à l'assentiment des personnes concernées par la cession du terrain nécessaire à l'implantation du réservoir : Audrey et Fernand Liotard; respectivement propriétaire et usufruitier des lieux. Un accord avait également été

obtenu auprès de Georges Beylier, fermier sur une autre parcelle qui au final n'a pas été utilisée. Ces personnes résidentes ou originaire du quartier des Chapeaux, n'ont fait aucune difficulté à partager avec le syndicat et la commune, l'intérêt du projet.

Citons également les familles Jean-Pierre et Robert Morin qui ont permis à l'époque, la captation de cette source dont ils étaient propriétaires, ainsi que l'établissement des servitudes qui y sont liées. Plus généralement, les collectivités sont reconnaissantes à tous ceux qui ont contribué à la création de ce service public de distribution d'eau potable et participent encore aujourd'hui à son bon fonctionnement.

René Bergier



Travaux à la source des Chapeaux

Travaux sur le réseau assainissement au Hameau des Bernards

L'Encrier, dans sa parution de Septembre 2019, vous informait du projet de construction d'un réseau collectif d'assainissement dans le hameau Les Bernard.

Pour faire un bref rappel, les habitations existantes ont des systèmes de traitement autonomes assez vétustes, ne répondant plus aux normes actuelles. De plus, leur mise en conformité est impossible techniquement. C'est pourquoi, à la demande de la commune, le Syndicat Mirabel-Piégros-Aouste-Saillans (SMPAS) a travaillé sur ce dossier. Rappelons aussi que la solution retenue a été de créer un collecteur depuis les Bernard jusqu'à la conduite existante située au carrefour de la route de Pigeovent et de la route de Piégros. Les effluents seront ensuite dirigés vers la station d'épuration du Crestois dont la communauté des communes (3CPS), est propriétaire. Il est à noter aussi que les réseaux d'eau potable seront remplacés par la même occasion.

L'appel d'offres pour ces travaux, lancé à l'automne 2020, a permis de retenir le groupement Liotard-Chapon. Les dépenses totales (Maîtrise d'œuvre + Travaux) s'élèvent à un montant de 519 461 €.HT, financé par l'état et le Département de La Drôme, pour un reste à charge de 212 650 € au SMPAS.



Hameau des Bernards

En parallèle de ces réseaux, la commune a souhaité aussi réaliser des travaux de réseaux d'eaux pluviales, pour ensuite en 2022 ou 2023, travailler sur les réseaux, dits réseaux secs, d'électricité, de téléphone et de fibre optique vu qu'elle doit être déployée dès ce printemps.

Pour les réseaux d'eaux pluviales, les prestations en ingénierie et les travaux s'élèvent à 42 332 €.HT, financés par l'état à hauteur de 10 583 €, pour un montant à charge de la commune de 31 749 €.

Si ce dossier a pris quelque peu du retard, l'explication est liée à la recherche de financements complémentaires auprès de l'état, financements tout à fait possibles pour ce dossier.

Hélas, le système d'assainissement (terme retenu pour désigner tous les réseaux de collecte raccordés à la station, ainsi qu'elle-même) ayant été déclaré non conforme à cause des réseaux de collecte défectueux sur une commune voisine desservie, cette aide n'a pu être obtenue. Il s'agissait de montants tout à fait appréciables, avec environ 100 000 € pour le SMPAS, et 10 000 € pour la commune. Lorsque l'on sait que la part du syndicat n'est assurée que par le prix de vente de l'eau potable, avouons que perdre 110 000 € sur notre territoire a de quoi nous rendre amer et interrogatif.

Cela est d'autant plus dommageable que le SMPAS investit très régulièrement, d'année en année, sur les installations dont il a la charge. D'ailleurs, tous les réseaux dont il a la charge n'ont fait l'objet d'aucune remarque.

A priori, cette situation sera débloquée dès lors que la commune en question aura décidé d'investir les 8,5 Millions d'euros estimés (!!!), correspondant aux travaux de conformité à réaliser sur ses réseaux. Souhaitons que ce soit le plus rapidement possible.

En ce qui concerne Les Bernard et le planning de réalisation, les travaux devraient débuter dès ce printemps pour une durée d'environ 4 à 6 mois. Toutes les informations relatives au déroulement du chantier seront transmises aux riverains par du « porte à porte », étant donné l'interdiction d'organiser une réunion publique en cette période de crise sanitaire.

Environnement

Le Compost, ça enrichit la terre... et le portefeuille !

Le Samedi 21 novembre dernier, une placette de compost collectif a été inaugurée sur la place de la fontaine, entre le local technique de la mairie et le mur derrière le monument aux morts. Cette installation est le fruit d'un travail entre la commune qui accueille le projet, l'intercommunalité qui a porté le financement, l'association Compost et Territoires qui assure un accompagnement technique et trois habitants de la place qui, en tant que référents de ce site, assure un suivi au quotidien. Il s'agit de Raymond Bouchet, Aurélie Charrier et Stéphane Moteau. Qu'ils soient ici chaleureusement remerciés. Si vous souhaitez plus d'information sur le fonctionnement ou les événements à venir, chacun peut les contacter par le biais du secrétariat de Mairie.

Du point de vue pratique, il s'agit pour les riverains de venir y déposer leurs déchets alimentaires afin d'obtenir dans quelques mois un bon compost pour leurs plantations et pour les espaces verts municipaux. Attention cependant à bien respecter les règles propres au compostage collectif en se reportant à la signalétique autour des bacs. Notez en particulier que ces composteurs ne sont pas prévus pour les déchets verts (branchages, feuilles et tonte fraîche) et que les apports organiques doivent être recoupés si besoin en petits morceaux.

Si le compostage de nos déchets organiques permet d'enrichir la terre, généralisé il permettra à terme d'alléger les charges de l'intercommunalité liées au traitement des ordures ménagères. Chacun des 15 339 habitants de l'intercommunalité produit en moyenne près de 240 kg d'ordures ménagères chaque année (Les ordures déposées en déchèterie ne sont pas comprises). En 2020, l'agence de l'environnement estimait à 1/3 la part qui pourrait être compostée à la source. C'est donc plus de 1 200 tonnes de déchets qui pourraient être évitées et, à raison d'un coût de traitement à la tonne de près de 160 euros, ce serait aussi une sacrée économie !

Nous regrettons que la situation sanitaire nous ait contraints à une inauguration en petit comité. Avec les référents, la commune prévoit donc d'organiser un prochain moment convivial autour de ce projet.



Inauguration du composteur



Signature de la convention



Le Moustique Tigre : il est chez nous !!!

Sa présence a été constatée et signalée cet été auprès des services de l'ARS par un villageois.

À la suite de ce premier signalement concernant notre commune, la Cellule d'Intervention de Santé Publique France en région Auvergne-Rhône-Alpes (CIRE) a fait intervenir L'Entente Interdépartementale Rhône-Alpes pour la démoustication (EID), afin de réaliser une prospection sur le lieu de résidence signalé ainsi que dans le voisinage proche. Ils ont pu confirmer sa présence car de nombreux gîtes larvaires ont été retrouvés dans le village et à ses abords.

Nous devons agir ensemble afin de limiter sa propagation. Car contrairement aux autres espèces de moustiques il est vecteur potentiel de maladie comme la Dengue, le Zika et le *Chikungunya* mais il altère aussi considérablement la qualité de vie des personnes concernées. En effet c'est un moustique plus agressif que ses cousins, il est silencieux et sédentaire. Il pique dans un rayon de 100 mètres de son lieu de ponte.

C'est un problème de santé publique, nous devons agir individuellement en mettant en place des gestes barrières afin de diminuer sa prolifération sur notre commune.

Les gestes à adopter

Détruire les lieux de ponte :

- ☞ Videz régulièrement ou supprimez les coupelles sous les pots de fleurs, vases... ou remplissez-les de sable afin de conserver l'humidité sans qu'il y ait d'eau stagnante ;
- ☞ Videz puis retournez, ou mettez à l'abri de la pluie les seaux, le matériel de jardin, et les récipients divers ;
- ☞ Recouvrez les bidons de récupération d'eau à l'aide d'un filet moustiquaire ou de tissu ;
- ☞ Introduisez des poissons dans les bassins d'agrément : ils mangeront les larves de moustiques.

Quelques liens utiles :

<http://www.mairie-piegrosclastre.fr/fr/actualite/223870/moustique-tigre-commune>

<https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/le-moustique-tigre-vecteur-de-maladies>

http://signalement-moustique.anses.fr/signalement_albopictus/signalements

Éliminer les lieux de repos du moustique : Le moustique tigre se repose principalement dans la végétation. Entretenir son jardin, élaguer les arbres, débroussailler les haies et les herbes hautes, éviter le stockage de débris végétaux permettent de limiter les lieux de repos du moustique tigre.

Favoriser le développement des prédateurs des moustiques : soutenir le développement des populations d'oiseaux insectivores (hirondelles...), des chauves-souris, insectivores (rendement pouvant dépasser les 500 moustiques par nuit), sans oublier les libellules, insectivores aux stades larvaires et adultes.

Reconnaître et signaler un moustique tigre

Comme de nombreuses espèces de moustiques coexistent, on peut parfois les confondre. Petits indices pour bien reconnaître le moustique tigre :

- Il est tout petit ! (Environ 5mm, soit plus petit qu'une pièce de 1 centime, ailes et trompe comprises !)
- Il a des rayures noires et blanches (pas de jaune), sur le corps et les pattes,
- Il vit et pique le jour (ce n'est pas lui qui vous empêche de dormir!)
- Sa piqûre est douloureuse.

Toute la population peut participer à la surveillance de cette espèce pour mieux connaître sa répartition. C'est une action citoyenne qui permet de compléter les actions mises en place.

"Si vous pensez avoir observé un moustique tigre près de chez vous, vous pouvez le signaler sur la plateforme www.signalement-moustique.fr

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le moustique tigre n'aime pas voyager : il vit dans un rayon de 150 m ! **Le moustique qui vous pique est né sur votre extérieur ou dans votre quartier.** Pour pondre ses œufs, le moustique tigre n'a besoin que d'une petite quantité d'eau : un bouchon à l'envers lui suffit... **Alors faisons la chasse aux eaux stagnantes !**

Le moustique tigre fait l'objet d'une surveillance renforcée car il peut, dans certaines conditions très particulières, transmettre **les virus de la Dengue, du Chikungunya ou du Zika** (s'il a piqué un malade revenant d'une zone où sévissent ces maladies).

CHaque femelle moustique tigre pond environ 200 œufs, même dans de petites quantités d'eau. C'est là qu'il faut agir... PARTOUT, SUPPRIMEZ LES EAUX STAGNANTES !

LIMITER LA PROLIFÉRATION DU MOUSTIQUE

- Éliminez les endroits où l'eau peut stagner...** coupelles des pots de fleurs, pneus usagés, pieds de parasol, encombrants, jeux d'enfants... Pensez aussi à entretenir les sépultures dans les cimetières, lieux propices au développement des moustiques.
- Vérifiez le bon écoulement des eaux de pluie** et des eaux usées (gouttières, rigoles...).
- Couvrez les réservoirs d'eau,** bidons d'eau, citernes, bassins avec un voile ou un simple tissu.
- Empêchez la stagnation d'eau dans les piscines hors d'usage.**

Plus d'informations sur le site de l'ARS : www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr

Signaler la présence d'un moustique tigre : www.signalement-moustique.fr

ars
Auvergne-Rhône-Alpes
ARS Santé

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Urbanisme et Bâtiments

Le nouveau quartier du Moulinage sort de terre

Les travaux d'aménagement du prochain quartier du moulinage ont commencé. Madame Viret est le maître d'ouvrage, le cabinet Remy et Faure le maître d'œuvre. L'entreprise Höffner située à Beaumont-lès-Valence est chargée des terrassements, l'entreprise Bouvat TP de Piégros-La Clastre est chargée de l'installation des réseaux humides et c'est le SDED (Service public Des Énergies dans la Drôme) qui assurera l'électrification.

Le terrain aménagé situé derrière le bâtiment de l'école accueillera 23 parcelles à bâtir. 22 de ces parcelles pourront accueillir des maisons individuelles et une, la parcelle 23 au-dessus de l'école, sera dédiée à l'édification d'un bâtiment de 14 logements conventionnés. Dans le cadre de l'attribution de ces futurs logements, la mairie souhaite privilégier une place pour nos anciens.



La végétation bordant le ruisseau de Blayne (ripisylve) sera préservée. Tout au long, l'aménagement prévoit la création d'un futur chemin piétonnier. Il partira du rond-point de l'école de l'encrier et desservira l'aire sportive en traversant une passerelle qui sera construite dans le cadre des travaux d'aménagement.

Le planning prévoit de terminer les aménagements de viabilisation des parcelles ce printemps. Ensuite viendra le temps des constructions des maisons sur chacune des parcelles, des permis de construire sont en cours d'instruction. Le revêtement des routes est prévu en enrobé avec des zones pavées aux intersections, il sera effectué lorsque la plupart des maisons sera réalisée.

Une réunion de présentation aux habitants du projet s'est tenue en mairie au mois de novembre dernier. Si vous souhaitez plus d'information sur la commercialisation des parcelles, vous pouvez vous rapprocher de Madame Viret par mail : maviret74@gmail.com ou par téléphone : 06 45 64 15 05.

Pour des renseignements complémentaires liés à l'urbanisme, vous pouvez contacter le secrétariat de mairie ou prendre rendez-vous avec Eric Escande en charge de l'urbanisme.

Un jardin d'enfant sur mesure

Un nouveau jardin d'enfant rue Chantebise sera réalisé pour l'été prochain.

Le financement de ce projet étant prévu au budget municipal 2020, une commission d'étude a été constituée, elle comprenait des élus, des parents utilisateurs et un représentant des éducateurs de la crèche à proximité. Elle s'est réunie à 3 reprises à l'automne dernier pour visiter le jardin d'Aouste/Sye, rencontrer des entreprises et définir un projet et enfin, valider une proposition à soumettre au conseil municipal du 17 décembre dernier. Ce dernier a validé le projet de la commission.

Cinq entreprises ont été retenues. La commission a eu à cœur de travailler avec les entreprises locales.

L'entreprise Selvao (quartier de la gare) sera en charge de la réalisation du jeu principal. Guillaume Maurin et Simon Grumet ont proposé de créer un jeu original pour le jardin. Il s'agit d'une structure en bois de forme hélicoïdale qui fait penser à un château à prendre. Il sera le support de jeu où les enfants pourront grimper, glisser, sauter.

Valdrome Paysage se chargera des aménagements, de la taille des arbres existants ainsi

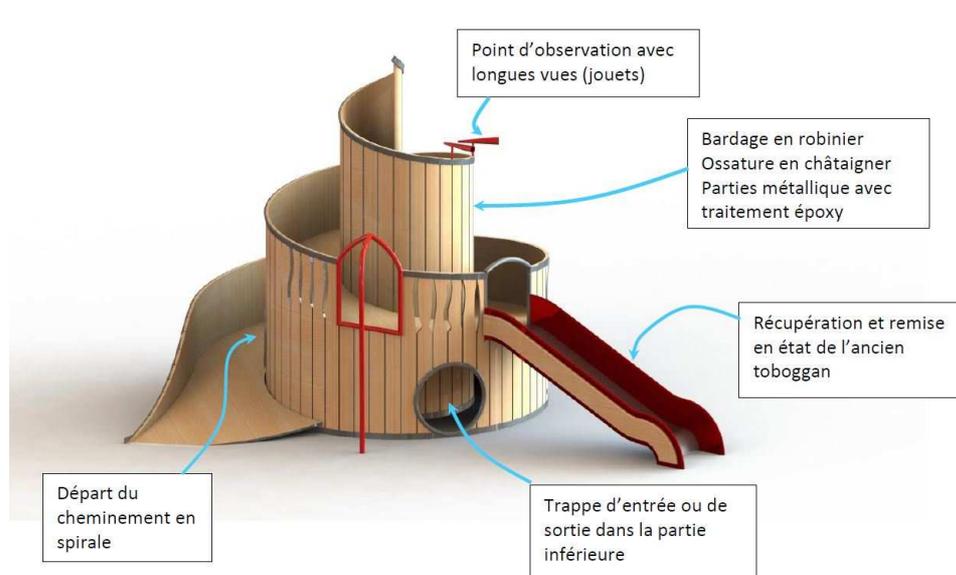
que des plantations. Le sol de l'aire de jeu actuellement en gravier et dalles caoutchouc sera remplacé par un tapis de copeaux de bois sur 30 cm d'épaisseur.

La Marche à Suivre, entreprise de menuiserie dirigée par le clastrois Jérôme Klis se chargera de la réalisation des nouveaux bancs ainsi qu'une table qui permettra aux enfants de prendre le goûter et jouer.

Une nouvelle clôture en bois de type ganivelle sera installée pour sécuriser l'aire de jeux des voies de circulations d'une part et interdire l'accès à nos amis les chiens d'autre part. La barrière et le portillon d'entrée le long de la rue chantebise seront réalisés par la ferronière Claire Salvary (Quartier de la gare).

Le bureau de contrôle valentinois Alpes Contrôles est chargé d'accompagner le projet pour ce qui concerne les normes de sécurité à respecter pour les aires de jeux.

Le planning prévoit la réalisation de l'aire de jeu au printemps pour une inauguration à l'été.



Un nouvel espace de travail partagé

Nans Thomassey s'est installé l'année dernière sur la commune. Il a sollicité le conseil municipal pour trouver des locaux afin d'installer un espace de travail partagé.

Depuis quelques années, l'ancien local Relais des Assistantes Maternelles (RAM) situé Montée de Carcavel n'était plus utilisé. Le conseil municipal s'est donc prononcé favorablement à la location de ce local. Nans s'y est installé le 1^{er} octobre dernier, Tara Daudré l'a rapidement rejoint. Ils réfléchissent à l'accueil d'un troisième entrepreneur. L'encrier profite de l'occasion pour présenter ces nouveaux habitants de la place.

Nans est réalisateur de l'émission « Nus et Culottés » distribué par France 5 à raison de 4 émissions par an. Il a également réalisé le film « Et je choisis de vivre » qui traite du deuil de la perte d'un enfant. Il travaille actuellement à la publication d'un nouveau Magazine « la tribu du Vivant » qui propose et invite à porter un regard sur le monde avec les yeux du Vagabond. A Piégros-la Clastre, en dehors des phases de tournage, Nans travaille sur la communication de ses projets et reçoit ses partenaires.

Tara est investie dans la communication et la commercialisation de formations spécialisées dans les domaines de la santé et de l'éducation. En parallèle, elle propose des prestations d'accompagnement auprès d'artistes et d'indépendants pour les soutenir dans le développement de leurs activités.

Habitants sur les hauteurs de Piégros, tous deux sont heureux de disposer d'un lieu au cœur du village qui leur permettra de profiter de la place et de rencontrer ses habitants.



Tara Daudré

Nans Thomassey



Local du RAM transformé en espace de travail partagé

Pages Scolaires

Année scolaire 2020 très mouvementée

Au cours de cette année 2020 très particulière, les écoles du RPI Mirabel et Blacons/Piégras-La Clastre ont dû s'adapter lors des différents épisodes liés aux directives gouvernementales :

1ère période

Les écoles ont été totalement fermées du 16 mars au 1er mai. L'école à la maison s'est mise en place de manière très rapide, dans l'urgence. La coordination des enseignants et des familles a demandé de la réactivité des deux côtés. Des solutions de communication différentes ont été mises en place au niveau du RPI en utilisant les mails, un ENT (Environnement Numérique de Travail) BeneyluSchool, des classes virtuelles (via le CNED et Zoom notamment). Une adaptation a été nécessaire (fichiers trop volumineux, découverte de Beneylu...). Les familles ont renvoyé de très nombreux documents pour montrer le travail des enfants. Les principaux problèmes des familles ont été : l'impression, le matériel informatique (à partager dans la famille), l'accompagnement plus ou moins facile de leur(s) enfant(s), concilier télétravail et école à la maison... La solution numérique reste dans tous les cas insuffisante, et ne peut remplacer le travail réalisé en classe sous la conduite d'un enseignant.

2ème période

La réouverture partielle avec une partie des enfants s'est mise en place du 12 mai au 21 juin, avec un protocole sanitaire à adapter en fonction des particularités de chaque école et de chaque classe. Une réunion d'organisation s'est ainsi tenue le 4 mai, regroupant une partie des membres du conseil d'école. Le retour a été possible dans toutes les classes du RPI, à l'exception d'une classe à la maternelle mais les enfants des trois classes étaient accueillis sur les deux classes ouvertes. En fonction du nombre d'enfants pouvant être accueillis, des souhaits et des besoins des familles une rotation de l'accueil des enfants a été proposée. Les mairies, le RSI, la MJC ont joué un rôle important pour cette reprise, chacun proposant des solutions dans le respect du protocole sanitaire très contraignant : entrées et sorties des classes séparées, récréations décalées, encadrement des enfants avec pique-nique, puis repas froids à partir du 5 juin fournis sur les 3

écoles. Au niveau de la garderie, elle a été assurée sur les trois écoles (respect des groupes écoles), après la classe, avec la suppression du créneau du matin.

3ème période

La réouverture totale et obligatoire a commencé le 22 juin. Cette réouverture a été relativement floue avec un protocole qui contredisait le décret au sujet de la distanciation nécessaire entre les enfants. Quelques enfants ne sont pas revenus à l'école (familles qui s'étaient déjà organisées différemment, familles avec des personnes fragiles, autres...) A la maternelle, le recrutement d'un agent supplémentaire a permis la réouverture de la troisième classe. Les groupes classes sont restés séparés, sauf au moment des transports et de la garderie, qui a retrouvé son fonctionnement habituel.

Au niveau de la cantine, les enfants avaient soit leur pique-nique, soit un repas froid du RSI. Il n'était pas en effet possible, d'un point de vue logistique, de fournir plus de repas (problème de transport notamment). A la maternelle, Amandine et Véronique ont fait manger environ 50 enfants chaque jour. A Blacons, les enfants étaient contents de pique-niquer sous l'espace ombragé à proximité de l'école.

Par contre, l'année scolaire n'a pas pu se terminer par la traditionnelle fête des écoles.



4ème période : la rentrée

Chaque école a accueilli 69 élèves chacune. Le nouveau protocole a permis d'accueillir tous les élèves avec désinfections et lavages de mains fréquents, aération fréquente, désinfection quotidienne des locaux par les services municipaux; ainsi que «septaine» des cas contacts ou en attente de test; ainsi que séparation des groupes école au RSI. Tout ceci a bien fonctionné.

5ème période

À la rentrée de novembre, le protocole s'est renforcé avec lavages de mains plus nombreux, non-brassage des groupes, désinfection bi-quotidienne et port du masque par les enfants d'élémentaire.

Dès le 9 novembre, le RSI a pu séparer totalement chaque classe des trois écoles avec l'achat de containers supplémentaires pour le transport des repas à Blacons où les élèves ont investi la salle polyvalente (les pique-niques en extérieur n'étant plus de saison !) . La MJC y a occupé la petite salle pour la garderie du soir . Celle du matin à Piégros a dû à nouveau fermer pour ne pas mêler les élèves des 3 écoles.

Je tiens à féliciter tout particulièrement les enseignants et les personnels municipaux des trois écoles, les élus, les équipes du RSI et de la garderie qui ont fait preuve de réactivité pour s'adapter au mieux à tous ces changements d'organisation afin de répondre aux directives transmises parfois tardivement. Merci également aux parents qui ont dû faire l'école à la maison et qui ont répondu aux demandes parfois contraignantes lors du retour à l'école.

Michel HENARD



Conseil des écoles

Enseignants

École maternelle des Berthais

Flavie BRAUX, Nathalie STEVENIN, Marie-Christelle FUENTES, Camille MARTINEZ

École élémentaire de Piégros-La Clastre

Pascal MOREAU, Christelle BLANC-PAVIER, Thierry GEAY

École élémentaire de Mirabel et Blacons

Jean BEAUFORT, Cécile VIRAT, Cécile SARTRE

Représentants des mairies

Mirabel et Blacons : Nicolas FOREST

Piégros-La Clastre : Michel HENARD, Marie CARRÉ

Délégué Départemental de l'Education Nationale

Jean-Marie MELAN

Représentants des parents d'élèves

École maternelle des Berthais

Julie MEYNIAL, Mathilde GERLIER, Vanessa BOURDIN

École élémentaire de Piégros-La Clastre

Virginie RANC, (Mathilde GERLIER), Cécile DESHAYES

École élémentaire de Mirabel et Blacons

Éléonore BUFFIÈRE, (Cécile DESHAYES), Aline DE BRETAGNE

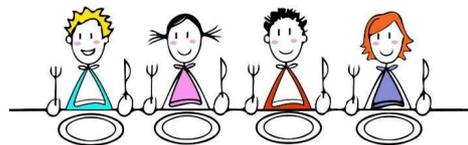
Représentante du RSI

Manon BIGNON

Représentants de la MJC-CS Nini Chaize (périscolaire)

Philippe TRITZ, Julien FLOUR

Restaurant Scolaire Intercommunal



Le RSI est un service associatif et communal qui assure la restauration des élèves du R.P.I. ainsi que le bon déroulement et l'animation du temps de la pause méridienne. L'association s'appuie sur la disponibilité et l'engagement des parents qui sont des partenaires essentiels aux mairies pour aider, seconder et soutenir les améliorations nécessaires au service.

Pour l'année scolaire 2019/2020, l'association a été gérée par une dizaine de parents bénévoles et des représentants des Mairies de Piégros-La Clastre et de Mirabel-et-Blacons. Face à l'augmentation constante des effectifs et à la surcharge de travail bénévole qui en découle, un poste de coordination a été créé. Ce nouveau poste permet aux parents bénévoles de ne plus s'épuiser sur des missions d'urgences et de gestion ; et d'avoir ainsi plus de temps pour proposer des événements et développer de nouveaux projets !

L'association a pour objectif de fournir des repas de qualité aux enfants en s'appuyant sur les propositions suivantes :

- ☞ Approvisionnement de qualité avec l'objectif d'utiliser **au moins 50% de produits bio et/ou locaux** (*loi Agriculture et Alimentation du 22 mai 2018*).
- ☞ **Valorisation des circuits courts et soutien aux producteurs locaux** : pains confectionnés avec des farines bio et locales, légumes et fruits frais, fromages locaux ou régionaux, viande locale régionale Label Rouge ou Bio,...
- ☞ **Menu affiché** tous les jours avec indiqué la qualité bio et la provenance.
- ☞ **Prise en compte de la saisonnalité** : sensibilisation des enfants au respect des cycles naturels et à la connaissance des productions agricoles associées.
- ☞ **Un repas végétarien par semaine** (*loi EGAlim de mai 2018*)
- ☞ Volonté de continuer à **réduire les déchets** générés par le service.
- ☞ Non-toxicité des produits d'entretien.

Le projet éducatif de l'association repose quant-à-lui sur plusieurs piliers :

- ☞ Accompagner **avec bienveillance** les enfants dans l'expérience du vivre ensemble tout au long de la pause méridienne en s'appuyant sur des **valeurs de solidarité, de partage et de coopération**.
- ☞ Proposer aux enfants des temps de repos, d'échange, d'écoute, de récréation et d'activités **favorisant leur bien-être et leur épanouissement**.
- ☞ Promouvoir auprès des enfants des **repas de qualité**, en équilibre diététique, et adaptés à leurs besoins.
- ☞ **Sensibiliser les enfants** à la découverte de nouvelles saveurs et de nouvelles pratiques culinaires.
- ☞ Associer l'ensemble de la communauté éducative pour répondre aux enjeux de développement durable de notre territoire.

Pour toute information ou question, n'hésitez pas à contacter notre coordinatrice : rsi.mirabel.piegros@orange.fr ou par téléphone entre 09h00 et 14h00 au 04.75.40.05.58.

Au quotidien

Nos amis à quatre pattes



L'adoption d'un animal de compagnie est toujours une grande satisfaction, cependant elle nous astreint à quelques obligations. Nous tenons à rappeler ici l'obligation de chaque propriétaire pour identifier son animal et l'importance de le faire stériliser. Pour rappel, l'abandon est considéré par le code pénal comme un acte de cruauté (article 521-1), au même titre que la maltraitance, et donc puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende. D'autre part, l'identification des animaux domestiques (chats, chiens, furets) est obligatoire en France et ce « préalablement à leur cession à titre gratuit ou onéreux », précise la législation. Depuis janvier 2020, il vous coûtera ainsi 135 euros d'amende si votre chat n'est pas identifié. Nous observons depuis

quelques temps une multiplication du nombre de chats errants dans la commune, et des nuisances qui leur sont associées ? Cela doit être pris en compte par les propriétaires. Seule une stérilisation massive empêchera la multiplication des chats, déjà trop présents.

De plus, de nombreuses plaintes se font entendre concernant les chiens errants : excréments, urines, ravages dans les composts/poubelles, attaques de poules, aboiements... Beaucoup de personnes ne possèdent pas d'animal ou en ont tout simplement peur. Elles n'ont donc pas à supporter ceux des autres et leurs nuisances.

Retenons que la divagation des chiens est interdite et que « le fait de laisser divaguer un animal » expose son gardien à une amende de 150 € ainsi qu'à une mise en fourrière.

Alors surveillons nos chères bêtes à poils pour leur bien-être, et celui de nos concitoyens !!

La belle endormie

Les textes de Marcel Pagnol, revisités, pour « la fontaine ne coule plus au village » ?? Non, heureusement, il n'en est rien !

Simplement, et en toute transparence (c'est mieux dès lors qu'il s'agit de l'eau), la conduite acheminant l'eau depuis sa source au quartier les Andrieux jusqu'au village est implantée en terrain privé, et notamment sur la propriété de Mme Viret, lieu de l'actuel chantier de viabilisation du lotissement Le Moulinage. Cette conduite se situant désormais au milieu de plusieurs propriétés, et gênant le bon déroulement du chantier, il a été convenu de déposer le dit tronçon, et de renvoyer provisoirement cette eau dans le ruisseau de Blayne au niveau de sa traversée.

Soyons rassurés. La place du même nom étant depuis bien trop calme, une nouvelle conduite va être installée dans les prochaines semaines.



La Vie associative

Le Mimi Marché

La situation sanitaire actuelle nous a amené à vivre une année dernière chamboulée. Le fonctionnement de l'association du mimi marché de Piégros-La Clastre n'a pas été en reste et a dû évoluer.

Voici quelques chiffres pour présenter l'année écoulée. La crise sanitaire a conduit de nombreuses personnes à privilégier des produits frais et directement issus des fermes de la vallée. Ainsi, la distribution l'année dernière a été multipliée par 3 et près de 110 000 euros de produits d'agriculteurs ont été servis. Pour la plupart, ces agriculteurs sont situés à moins de 15 km de la commune. Cette augmentation s'est ressentie naturellement sur le nombre d'adhérents qui s'élève à 163 ménages, soit près de 400 personnes.

Avec les exigences liées à la situation sanitaire, l'association a dû revoir son fonctionnement pour répondre à cette demande. Heureusement les bénévoles, près de 40 personnes régulières, ont répondu présents pour assurer chaque semaine les distributions, parfois à domicile pour les plus fragiles. Il a fallu également faire appel à de nouveaux producteurs car les paysans habituels du mimi marché n'avaient plus suffisamment de produits. De nouvelles méthodes pour la distribution ont été mises en place, elles ont reçues, dès le premier confinement, l'aval de la préfecture. Le restaurant du Solaire, fermé pour cause Covid est devenu trop petit pour accueillir les distributions. Elles se tenaient donc jusqu'à peu sur la place ou sous l'auvent de l'école en cas de pluie. Depuis que le couvre-feu nous interdit les marchés en soirée, le mimi marché a donc pris place les samedis matins de 10h à 11h au CRA.

Dans la période morose que nous vivons, l'association tient à remercier tous ses bénévoles qui généreusement offrent du temps chaque semaine, ses adhérents qui soutiennent la vie agricole locale par leurs commandes, les producteurs de la vallée qui nous régalent et la mairie avec qui nous trouvons toujours des solutions d'organisation pour répondre aux exigences dictées par la situation sanitaire.

Si vous souhaitez commander des produits locaux ou venir rejoindre l'équipe de bénévoles, vous pouvez venir nous voir lors des distributions ou nous contacter par mail : mimimarche@jowana.fr

A bientôt !

Le CA de l'association



Corps à son

Bonjour à toutes et tous, voisin.e.s Claistrois.e.s ! Quel plaisir de vous retrouver à travers l'Encrier, notre si précieuse gazette locale. Une occasion de plus pour vous assurer que l'association De Corps à Son' est heureuse de vous transmettre 1001 pensées de bonheur pour les jours à venir. De Corps à Son' est une compagnie de spectacles et d'arts du vivre ensemble, installée au village depuis 5 ans. Cette association qui propose toute l'année, des ateliers, des groupes de chansons françaises, un karaoké artisanal, un JukeBox vivant, des hommages à Brassens, à la folksong américaine ou du spectacle jeune public, est en berne depuis le mois de mars 2020, comme un grand nombre d'entre vous. Car notre moteur à nous, comme nos ami.e.s du commerce de proximité ou encore les artistes, techniciens, couturières, esthéticiennes, intervenants culturels, sportifs ou travailleurs sociaux, ... c'est le contact, ce sont les relations humaines. A chaque occasion, nous sommes heureux de participer à la vie de village en dynamisant, quand nous sommes invités à le faire, les initiatives associatives et citoyennes, en contribuant aux actions culturelles, en proposant des ateliers de pratiques artistiques, Mais cette année est une année de disette pour la majorité d'entre nous. Pas de revenus ou de statuts, pas d'indemnités, et pas de bas de laine non plus. Et les jours à venir restent encore bien incertains. Alors si toutefois, vous aviez quelques moyens ou si, par bonheur vous êtes mécènes, peut être que, selon vos possibles, vous pourriez nous renvoyer l'ascenseur. N'hésitez pas à nous partager vos pensées

positives avec un petit mot gentil sur le panneau municipal ou à nous soutenir en nous proposant un jardin partagé où planter nos légumes. Plus simplement, en venant faire connaissance avec nous ou en nous commandant un spectacle pour l'association où vous êtes adhérent.e, une animation pour un repas de famille, un concert pour fêter 2021. Nous serions tellement heureux d'échanger, de troquer avec vous pour vous retrouver. D'ici là, l'association et ses membres vous souhaitent tout le bonheur du monde et espèrent vous retrouver très vite pour partager des moments de vie plus joyeux. Pour avoir des informations sur notre association ou pour nous partager vos mots tendres, 2 adresses : 73 rue du Solaure à Piégros ou par mèl : rico.rossignol26@gmail.com

Merci de votre attention. Les représentant.e.s de De Corps à Son'



Association Musique et Mouvements

L'association de gym "Musique et Mouvements" a fait sa rentrée le 17 septembre au gymnase intercommunal Rif de Blanc pour se mettre en mode virtuel après 5 séances seulement... Ce démarrage en réel avait nécessité dans un premier temps l'établissement d'un protocole strict pour permettre de respecter les conditions sanitaires : pas plus de 15 inscrit(e)s, déplacements limités en salle, liste de présence pour repérage d'éventuels cas-contacts, dépôt des vêtements en déconcentré le long des murs en l'absence de vestiaires, nettoyage des mains avant-pendant- après la séance... Puis, il y a eu fermeture du gymnase, et décision prise à l'unanimité, de continuer les séances par vidéo depuis l'atelier de Marianne, notre professeur. Ceci pour terminer le trimestre. Les 2 trimestres à venir seront à inventer avec, toujours, l'adhésion des gymnastes . On ne peut que les remercier d'avoir su répondre présentes à chaque consultation. Seront sans doute proposées encore quelques séances virtuelles en janvier 2021, avant les séances réelles qui nous conduiront jusqu'au tout début juillet, moment de notre AG. Ceci dans le meilleur des cas....

Pour le Bureau, Martine Allaigne

Action sociale

Générosité, Solidarité : création des masques

Depuis mars 2020, nous traversons une crise sanitaire exceptionnelle qui a totalement bouleversé notre quotidien, avec des doutes, des craintes, mais aussi, fort heureusement, des gestes de solidarité qui ont pu permettre de garder l'espoir.

Sur notre commune, au printemps alors que les masques étaient pour tous une denrée rare, quelques personnes ont répondu sans hésiter, avec générosité, à notre appel pour confectionner des masques en tissu afin de pallier ce manque.



Ces personnes, ces bénévoles ont, durant plusieurs semaines, accepté de mettre leurs activités personnelles de côté, afin de les confectionner (plus de 750 au total). Beaucoup ont été distribués en mai aux administrés qui en ont fait la demande en mairie.

Vous étiez une dizaine, les uns coupant le tissu et les autres assemblant les masques. Ce fut une opération efficace qui a satisfait chacun de nous.

Au nom du Conseil Municipal mais également au nom de tous les habitants de la commune, nous tenons à vous remercier, Marie-Lou, Michèle, Lucette, Pascaline, Marie, Christiane, Geneviève, Josiane, Elisabeth, ainsi que toutes les personnes qui ont généreusement fait des dons de tissus, après les avoir lavés, séchés et repassés, dans un souci extrême de protection des autres. Vous avez tous et toutes très chaleureusement participé de manière très active à cet élan de solidarité et nous vous en remercions.

Vide Dressing



Samedi 10 octobre dernier, s'est tenu (dans le respect des mesures sanitaires) un vide-dressing à l'aire sportive Aimé Farconnet. Devant la multitude de vêtements d'enfants échangés autour d'un café, nous avons eu l'idée de cette matinée de dons et d'échanges.

Vous avez été nombreux à faire le vide dans vos placards, pour la plus grande joie de ceux qui sont venus se réapprovisionner à l'approche de l'hiver, et nous vous en remercions.

Bon à savoir : les vêtements restant ont été offerts à la Croix Rouge, vous avez donc tous contribué à une bonne action pour les plus démunis !!



État Civil - 2020

Ils sont nés

Achille MAURIN
né le 1^{er} Août à Valence

Louna JEAN-BAPTISTE
née le 9 août à Valence

Eden GODFROID
né le 29 septembre à Piégros-La Clastre



Ils nous ont quittés...

André CLIOZIER (75 ans)
le 9 janvier à Valence

Gérald GORCE (71 ans)
le 23 janvier à Crest

Paul SAIVE (88 ans)
le 5 mars à Crest

Jean-Louis VEILLEUX (62 ans)
le 19 mars à Valence

Marc PINET (81 ans)
le 10 avril à Piégros-La Clastre

Renée GAY veuve DUMOULIN (73 ans)
le 8 mai à Crest

Lazare AFINDOULI (91 ans)
le 26 juin à Crest

Jeannine ROCHE épouse BOMPARD (64 ans)
le 16 septembre à Crest

Odette PRIGENT épouse ARNAUD (73 ans)
le 25 novembre à Piégros-La Clastre

Par ailleurs, nous avons appris les décès de :

Bernard INGOLD 88 ans, le 27 janvier

Hélène ANDRE veuve MAGNET 85 ans, le 10 février

Johanna SPANJERSBERG épouse MORIN 81 ans, le 25 mai

Maryse CHABUS épouse BROT 58 ans, le 26 juillet

André BAL 88 ans, le 24 août

Wilfrid TEMPORALE 89 ans, le 12 octobre

Odette TERRAIL 90 ans, le 9 novembre

André ARNAUD 84 ans, le 30 novembre



Point info

Bienvenue

La mairie a été informée de la création de nouvelles entreprises sur notre commune. Nous leur souhaitons la bienvenue :

Maxime NICOLAS
Exploitant forestier

**Élagage - entretien parcs
et espaces verts**

256, Route de la Condamine
26400 Piégros-La Clastre

Mobile: 06.95.02.99.22.

Charpente 2C
Quentin SICLON

**Charpente, Couverture,
et Zinguerie.**

38, impasse du Cyprès
26400 Piégros-La Clastre

Mobile: 06.63.08.85.83.
charpente2c@hotmail.com

Baptiste LOMBARD
Métallerie

création métallique sur-mesure :
portail, garde-corps, porte,
pergola, escalier, passerelle,
mobilier.... Petite maçonnerie,
réparation par soudage

255, Route de la Condamine
26400 Piégros-La Clastre

Mobile: 06.62.20.97.42.

Si vous souhaitez faire connaître votre activité la municipalité se fera un plaisir de faire paraître vos coordonnées dans une prochaine édition. Pour cela, vous pouvez vous faire connaître au secrétariat.

Horaires d'ouverture

Agence Postale Communale

2 Place de la Fontaine
Bâtiment de la Mairie
26400 Piégros-La Clastre

Lundi : 14h00 – 17h00

Mardi : 14h00 – 17h00

Mercredi : fermée

Jeudi : 14h00 – 17h00

Vendredi : 14h00 – 17h00

Syndicat Mirabel Piégros Aouste Saillans

50 Espace Les Cascades - 26400 Mirabel et Blacons

Tél : 04 75 40 06 06 / Courriel : accueil@siempa.fr



Site internet : smpa26.fr

Lundi au vendredi 09h00 – 12h00 / 14h00 – 17h00

Mairie de Piégros-La Clastre

2 Place de la Fontaine – 26400 Piégros-La Clastre

☎ 04.75.40.01.04.

✉ mairie.piegrosclastre@wanadoo.fr

site internet : www.mairie-piegrosclastre.fr

Lundi au jeudi : 08h30 – 11h00

Vendredi : 08h30 – 11h00 et 14h00 – 18h00

Retrouvez votre revue municipale en couleur sur le site internet : mairie-piegrosclastre.fr